

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 05 juin 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 10

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, RAMBAUD Christophe, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian.

Date de la convocation : 01/06/2026

Excusés : LAGOZNY Romane pouvoir à MOLLIER Christelle, BAIZET Jérémy.

Secrétaire : PAPOZ Aurélie

Délibération 2026-06D04 – Création d'une garderie et d'une salle associative – Avenant n° 2 au Lot 2 (démolition – maçonnerie) – Alpine Maçonnerie et Rénovation

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-10D05 du 1^{er} octobre 2025, modifiée par la délibération 2025-10D02-1 du 13 octobre 2026, attribuant, à la société Alpine Maçonnerie et Rénovation, le lot 2 (démolition - maçonnerie) du marché de création d'une garderie et d'une salle associative, pour un montant de 140 894.11 € H.T.

Vu l'avenant n°1 en date du 27 avril 2026, relatif à l'augmentation de 6 049.45€ HT et portant le montant total du lot 2 du marché à 146 943.56 € H.T.

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter à ce marché des travaux de calage des réseaux PVC sous dallage et d'ajouter la dépose des pavés et de l'isolant des terrasses. Par ailleurs, par manque de place sur la zone de chantier, les installations pour les bureaux et vestiaires ont été réduites par rapport aux propositions du marché initial.

Par conséquent, il convient de passer un avenant n°2 pour un montant de – 5 370 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant n°2 au lot 2 (démolition - maçonnerie) attribué à la société Alpine Maçonnerie et Rénovation pour un montant de – 5 370 € diminuant ainsi le montant total du lot 2 à 141 573.56 € H.T.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toute pièce nécessaire son exécution.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire
Aurélié PAPOZ



Le Maire
Benjamin GARDET

